

2008/8816 - Mise en œuvre de la territorialisation de l'action économique et commerciale pour les 3e et 7e arrondissements - Attribution d'une subvention de 30.000 euros au CBE Lyon-sud pour l'année 2008 - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 04/02/2008, p. 0218)

Rapporteur : M. MUET Pierre-Alain

M. MUET Pierre-Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce dossier concerne la modification de la responsabilité territoriale d'un développeur économique initialement affecté aux 7^e et 8^e arrondissements et dont la mission est maintenant 7^e-3^e. Je souligne qu'avec ce dossier, nous terminons la territorialisation de l'action économique à la fois de la Ville et du Grand Lyon puisque les développeurs sont en charge de tout le développement économique, en relation aussi bien avec le Grand Lyon qu'avec la Ville, que nous avons un découpage territorial tenant compte du caractère économique des quartiers, par exemple c'est le même développeur en charge du Vieux Lyon et des pentes de la Croix-Rousse. Puisque je cite le 5^e arrondissement, nous avons aussi un développeur en charge des 5^e et 9^e arrondissements dans sa composante entreprise.

Ce que je voulais dire c'est qu'avec cette décentralisation de l'action économique, nous avons abouti à ce que des services totalement concentrés dans l'administration centrale, rue du Lac ou à l'Hôtel de Ville, aujourd'hui, pour plus de la moitié, soient situés sur le terrain, soit dans des arrondissements, soit dans des conférences de maires, ce qui permet d'avoir une réactivité que les services économiques n'avaient pas autrefois. Ce changement a pris plusieurs années, puisqu'il a fallu 4 ans pour arriver à boucler complètement, mais c'est un changement important pour le développement économique de notre ville.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)